

REGIE VIENNE NUMERIQUE

DELIBERATION du CONSEIL d'ADMINISTRATION N°2023/24

Séance du 18/12/2023

DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil d'Administration de la Régie Vienne Numérique, réuni le 18/12/2023, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport joint en annexe,

Après en avoir délibéré et voté,

DECIDE :

- **de prendre acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires de la Régie Vienne Numérique pour l'année 2024, prévoyant un budget de fonctionnement équilibré en recettes et dépenses de 2,730 M€ H.T. et un budget d'investissement de 6 M€ également équilibré en recettes et dépenses.**

ADOPTÉ

La Présidente,

Séverine Saint-Pé